

**Bruxelles, le 8 janvier 2015  
(OR. en)**

**5080/15**

**POLGEN 4**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Pour le Secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, Directeur
Date de réception:	17 décembre 2014
Destinataire:	Monsieur Uwe CORSEPIUS, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2014) 910 final
Objet:	COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS - Programme de travail de la Commission pour l'année 2015 - Un nouvel élan

---

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2014) 910 final.

---

p.j.: COM(2014) 910 final



Strasbourg, le 16.12.2014  
COM(2014) 910 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS**

**Programme de travail de la Commission pour l'année 2015**

**Un nouvel élan**

## INTRODUCTION

Cette Commission est entrée en fonction avec la détermination de changer le cours des choses: elle a l'intention de faire d'autres choses, et de les faire autrement. Les citoyens attendent de l'Union européenne qu'elle imprime un réel changement en ce qui concerne les grands défis économiques et sociaux – un chômage élevé, une croissance atone, des niveaux élevés de dette publique, un déficit d'investissement et un manque de compétitivité sur le marché mondial. Et ils souhaitent qu'elle s'immisce moins dans les questions pour lesquelles les États membres sont mieux à même d'apporter une réponse adéquate aux niveaux national et régional. Ils attendent aussi de l'UE qu'elle soit plus ouverte et qu'elle rende davantage compte de son action et de sa manière d'agir.

La Commission est déterminée à induire ce changement et à coopérer avec le Parlement européen et le Conseil afin de faire en sorte qu'il se concrétise. Telle est la raison pour laquelle nous nous concentrerons sur les «grands enjeux» tels que l'emploi et la croissance, conformément aux dix priorités des orientations politiques du président Juncker<sup>1</sup>. Nous ne présenterons aucune proposition qui ne contribue pas à la réalisation de ces priorités. Par ailleurs, nous appliquerons le principe de discontinuité politique<sup>2</sup> et ferons table rase des propositions en attente qui ne cadrent pas avec nos objectifs ou qui ne mènent nulle part, car nous tenons à ce que toutes les institutions concentrent leurs efforts sur ce qui importe réellement.

Tel est notre engagement politique et c'est sur cette base que nous souhaitons nous adresser à l'ensemble de l'UE, et non aux seuls cénacles bruxellois, afin de rétablir la confiance et de regagner notre crédit auprès des citoyens de l'Union. Ces derniers nous jugeront à l'aune de notre engagement et de nos réalisations, ainsi qu'aux améliorations qui en découleront dans leur quotidien. Pendant le premier mois de notre mandat, nous avons présenté une importante série de mesures en faveur de l'emploi, de la croissance et de l'investissement<sup>3</sup>, qu'accompagne un nouveau plan d'investissement destiné à mobiliser plus de 315 milliards d'euros d'investissements supplémentaires dans des domaines stratégiques au cours des trois prochaines années. Nous entendons poursuivre sur notre lancée.

---

<sup>1</sup> Un nouveau élan pour l'Europe: Mon programme pour l'Emploi, la Croissance, l'Équité et le Changement démocratique – Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne ([http://ec.europa.eu/priorities/docs/pg\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/priorities/docs/pg_fr.pdf)).

<sup>2</sup> Voir le point 39, deuxième alinéa, de l'Accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission européenne: «La Commission procède à un réexamen de toutes les propositions pendantes au début de son mandat, de façon à les confirmer politiquement ou à les retirer, compte tenu des avis exprimés par le Parlement.»

<sup>3</sup> COM(2014) 903.

Les propositions annoncées dans le présent programme de travail ont été retenues en raison de notre conviction qu'elles peuvent faire la différence en matière d'emploi, de croissance et d'investissement, et déboucher sur des avantages concrets pour les citoyens au cours de l'année à venir. Ce à quoi nous nous engageons dans le présent programme de travail correspond à ce que nous réaliserons en 2015. D'autres actions visant à concrétiser les dix priorités seront proposées dans nos programmes de travail pour les années suivantes. Les travaux préparatoires débuteront, pour certaines d'entre elles, en 2015.

Cependant, l'essentiel de ce qui se passe aujourd'hui dans l'Union et du jugement que nos citoyens portent sur cette dernière repose sur la législation et les programmes existants. Les préoccupations immédiates des citoyens ont trait au corpus de règles existant, ce qui explique pourquoi l'une des priorités de cette Commission consistera à alléger la charge réglementaire, tout en maintenant un niveau élevé de protection sociale et de protection de la santé et de l'environnement, ainsi qu'en préservant la liberté de choix des consommateurs. Nous réviserons les règles de façon à ce qu'elles contribuent à la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés en matière de croissance et d'emploi et n'imposent pas d'obstacles bureaucratiques ou de charges administratives inutiles, tout en apportant aux citoyens les avantages attendus. Si les règles sont dépassées ou ne sont pas conformes à nos priorités, nous les réexaminerons et les améliorerons. S'il y a de la bureaucratie inutile, nous la supprimerons. Si les règles dont nous disposons sont judicieuses et concourent à la concrétisation de nos objectifs, nous nous emploierons activement à faire en sorte qu'elles soient appliquées, mises en œuvre et exécutées correctement, et offrent ainsi de réels avantages aux citoyens. En outre, nous utiliserons les autres outils à notre disposition pour stimuler l'emploi et la croissance, en particulier le budget de l'UE, qui sert avant tout à réaliser des investissements intelligents dans les États membres et les régions.

Notre programme de travail est un programme pour le changement, né de la nécessité de ramener l'Union sur le chemin de la croissance, de manière à pouvoir maintenir, à l'avenir, le modèle social européen et un environnement sain.

Il s'agit également d'un appel au changement dans les méthodes de travail du Parlement européen et du Conseil. Nous souhaitons travailler de concert avec eux pour définir des priorités absolues dans les trois institutions et accélérer la prise de décision à leur égard, de manière à ce que les citoyens puissent rapidement ressentir les effets positifs de nos propositions. Nous établirons un partenariat plus étroit avec les États membres, les parlements nationaux ainsi que les villes et les régions, afin d'assurer une meilleure mise en œuvre des politiques existantes et de garantir l'efficacité de l'action sur le terrain, dans des domaines allant de l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement à la politique de l'environnement, en passant par le marché unique et les droits des consommateurs.

Si nous souhaitons rétablir la confiance, le changement doit être visible<sup>4</sup> et avoir une incidence immédiate. Avec le présent programme de travail – et sa réalisation en 2015, nous souhaitons prouver que, cette fois-ci, c'est différent.

\*\*\*

Le présent programme de travail expose les actions ciblées à mener en 2015. Il ne décrit pas de façon détaillée ce que la Commission fera pendant les quatre années suivantes de son mandat, même si des travaux préparatoires seront entamés pour des questions telles que le réexamen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel. L'annexe I présente les nouvelles initiatives, s'articulant autour des principales priorités des orientations politiques, sur lesquelles la Commission entend concentrer ses efforts en 2015.

Dans le cadre de l'élaboration du présent programme de travail, la Commission a examiné l'ensemble des propositions qui sont actuellement en attente d'une décision du Parlement européen et du Conseil<sup>5</sup>. Nous considérons l'application du principe de discontinuité politique comme un pan important de notre responsabilité politique: il y a lieu de faire place nette pour pouvoir investir du temps et de l'énergie dans les propositions qui auront le plus d'impact sur l'emploi et la croissance et qui ont de bonnes chances d'être adoptées dans un futur proche.

Nous avons pris position sur les propositions que nous souhaitons maintenir et voir adoptées, celles que nous avons l'intention de modifier de manière à ce qu'elles concordent avec nos dix priorités et celles que nous proposons de retirer. La Commission demeure fermement attachée aux objectifs d'un grand nombre des initiatives qu'elle propose de retirer. Cependant, celles-ci perdent toute utilité dès lors qu'elles traînent sur une table de négociation, qu'elles sont en décalage par rapport aux événements ou que, dans le courant des négociations, elles ont été dénaturées à un point tel que leur objectif initial ne peut plus être atteint. Dans certains cas, la Commission propose de retirer des propositions en vue de les remplacer ultérieurement par des propositions plus ambitieuses ou de mieux les ajuster à ses dix priorités. Dans d'autres cas, la société a évolué depuis que la proposition initiale de la Commission a été présentée. Les propositions à retirer (ou à modifier) sont énumérées à l'annexe II. La Commission attend l'avis du Parlement européen et du Conseil sur ces propositions avant d'effectuer les retraits.

Le programme de travail reflète également la volonté de la Commission d'améliorer la réglementation. Cet objectif est au cœur de son programme pour une réglementation affûtée, qui vise à réduire les contraintes administratives et à supprimer les charges réglementaires. Les actions s'inscrivant dans ce programme (modifications législatives, bilans de qualité et

---

<sup>4</sup> Pour marquer le nouvel élan insufflé par la nouvelle Commission et le présent programme de travail, la Commission axera ses activités de communication, en 2015, sur les dix priorités des orientations politiques. Voir le point 2.4 du document SEC(2013) 486 du 23 septembre 2013 sur la communication interne au titre du cadre financier pluriannuel 2014-2020.

<sup>5</sup> Au total, 452 propositions sont héritées de Commissions précédentes.

évaluations), qui constituent un élément essentiel du travail de la Commission, sont exposées à l'annexe III. Des efforts de simplification, notamment de la politique agricole commune, seront entrepris. Par ailleurs, nous nous emploierons à mettre en œuvre en douceur la récente réforme des services financiers, la politique commune de la pêche et les nouvelles règles relatives aux Fonds structurels et d'investissement européens 2014-2020. Cela implique une coordination à tous les niveaux et la participation de toutes les parties prenantes (grâce à la constitution de réseaux et au partage d'expériences et des bonnes pratiques dans différents domaines d'action).

Afin de mieux informer les citoyens et les entreprises des délais d'entrée en vigueur de la législation de l'UE, le programme de travail contient, en son annexe IV, une liste des textes législatifs qui deviendront applicables en 2015.

\*\*\*

## **1. Un nouvel élan pour l'emploi, la croissance et l'investissement**

Le nouveau chapitre de l'histoire économique de la Commission s'articule autour de trois grands axes, consistant à stimuler l'investissement, à poursuivre les réformes structurelles et à assurer la responsabilité budgétaire. Dans le cadre d'un partenariat étroit avec la Banque européenne d'investissement, la Commission a proposé un important plan d'investissement<sup>6</sup> visant à donner un nouvel élan à l'emploi, à la croissance et à l'investissement en Europe. Des financements supplémentaires pour de nouveaux investissements seront mobilisés par l'intermédiaire d'un nouveau Fonds européen pour les investissements stratégiques. Il sera fait en sorte que ces moyens financiers profitent à l'économie réelle, par la mise en place d'une réserve de projets crédible et par un accès plus large et plus facile à l'assistance technique.

Outre le nouveau Fonds, le recours à des instruments financiers innovants (par exemple, des prêts et des garanties, plutôt que des subventions) continuera d'être encouragé, afin d'accroître les effets des Fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020, l'objectif étant d'au moins doubler l'utilisation de ces instruments au cours de la nouvelle période de programmation.

Des mesures complémentaires seront axées sur l'amélioration de l'environnement des entreprises, l'élimination des obstacles réglementaires et non réglementaires à l'investissement et le renforcement du marché unique. La Commission présentera plusieurs propositions visant à mettre en œuvre cette approche rapidement et se penchera plus avant sur les règles applicables en matière d'aides d'État.

---

<sup>6</sup> COM(2014) 903.

Tous les accords de partenariat pour les Fonds structurels et d'investissement européens 2014-2020 ayant été approuvés et les programmes opérationnels restants étant sur le point d'être bouclés, les investissements devraient commencer à se traduire par la concrétisation des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie Europe 2020<sup>7</sup> pour une croissance intelligente, durable et inclusive en 2015. La nouvelle politique de cohésion, solidement ancrée dans le semestre européen et le processus de gouvernance économique, est devenue la principale source d'investissement public dans plusieurs États membres.

La question de l'optimisation de l'impact du budget de l'UE en faveur de l'emploi, de la croissance et de l'investissement, conjuguée à une nouvelle prise de conscience de la nécessité de mieux utiliser les deniers publics, viendra alimenter la réflexion sur le réexamen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP) et les préparatifs relatifs au paquet CFP pour l'après-2020, à un stade ultérieur du mandat de la Commission.

La Commission entend se pencher sur la stratégie commerciale et d'investissement de l'Union, en s'intéressant tout particulièrement à la contribution de cette stratégie à l'emploi et à la croissance. La consolidation des liens de l'UE, dans le domaine du commerce et des investissements, avec les nouveaux centres de croissance dans le monde est non seulement essentielle pour la croissance, l'emploi et l'accroissement de la productivité dans l'UE, mais elle a aussi des répercussions importantes sur notre politique de voisinage et de développement, ainsi que sur la place de l'Union au sein des institutions financières internationales.

Les États membres sont confrontés au défi ardu de mettre davantage de personnes au travail et de veiller à ce que les travailleurs possèdent les aptitudes nécessaires pour pouvoir progresser et s'adapter aux emplois de demain. La Commission présentera un train de mesures visant à soutenir ces efforts, afin de contribuer à accroître l'intégration sur le marché du travail et à améliorer les compétences.

Une législation de l'UE bien rédigée et mise en œuvre efficacement peut avoir une incidence majeure sur l'emploi, la croissance et l'innovation. Les éco-industries et l'éco-innovation représentent actuellement un tiers du marché mondial des technologies vertes, soit un montant d'un billion d'euros, appelé à doubler d'ici 2020. La proposition révisée relative à l'économie circulaire renforcera cette tendance et contribuera ainsi à la croissance verte. Dans ce domaine, il importe que nous nous mettions d'accord sur des objectifs communs, reflétant un niveau d'ambition adéquat, quant aux résultats souhaités, tout en nous montrant moins normatifs en ce qui concerne les moyens que les États membres peuvent utiliser pour y parvenir. Les propositions devraient ainsi pouvoir être transformées plus facilement en actions concrètes sur le terrain.

---

<sup>7</sup> COM(2010) 2020 final.

L'UE dispose d'un système réglementaire bien développé. Un nouvel accent sur la mise en œuvre de la législation existante et la recherche de synergies en la matière pourrait donner des résultats rapides, en créant de nouvelles perspectives d'emploi et de croissance. La Commission révisera les textes en vigueur pour s'assurer qu'ils sont adaptés à leur objet, mais coopérera également avec les États membres afin de veiller à une exploitation maximale des possibilités de croissance offertes par la législation actuelle de l'UE. Ce sera la priorité absolue dans de nombreux domaines de notre travail – l'agriculture, la pêche, les douanes, les services financiers et le marché unique, pour n'en citer que quelques-uns.

## **2. Un marché unique numérique connecté**

Le marché unique numérique détient l'une des principales clés d'une nouvelle dynamique au sein de l'économie européenne dans son ensemble, en ce sens qu'il favorise l'emploi, la croissance, l'innovation et le progrès social. Tous les domaines de l'économie et de la société deviennent numériques. L'Europe se doit d'être à l'avant-garde de cette révolution numérique, pour ses citoyens et ses entreprises. Les obstacles au numérique sont des obstacles à l'emploi, à la prospérité et au progrès.

La Commission a entamé l'élaboration d'une stratégie qui cernera les principaux défis à relever pour parvenir à un marché unique numérique sécurisé, fiable et dynamique. Cette stratégie s'articulera autour de six volets consistant à renforcer la confiance, à supprimer les restrictions, à garantir l'accès et la connectivité, à mettre en place l'économie numérique, à promouvoir la cybersociété et à investir dans des activités de premier ordre en matière de recherche et d'innovation dans le domaine des TIC.

En 2015, dans le cadre de la stratégie pour le marché unique numérique, la Commission s'efforcera de conclure les négociations interinstitutionnelles en cours concernant des propositions telles que la réforme des règles européennes communes en matière de protection des données et le règlement «continent connecté». Elle proposera également de nouvelles initiatives, tant législatives que non législatives, pour amener le marché unique numérique au niveau d'ambition requis pour répondre aux défis existants. Dans ce contexte, la Commission s'emploiera notamment à compléter l'environnement réglementaire en matière de télécommunications, à moderniser la législation de l'UE relative au droit d'auteur et aux services de médias audiovisuels, à simplifier les règles applicables aux achats en ligne et numériques effectués par les consommateurs, à faciliter le commerce électronique, à renforcer la cybersécurité et intégrer pleinement la numérisation dans les différents domaines d'action.

## **3. Une Union plus résiliente sur le plan de l'énergie, dotée d'une politique visionnaire en matière de changement climatique**

Une énergie fiable et à un prix abordable est une priorité absolue pour tous. La Commission adoptera un cadre stratégique pour l'union de l'énergie, qui prévoira les principales actions à entreprendre afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en énergie, de réduire la dépendance à l'égard des importations en provenance de pays tiers, de poursuivre

l'intégration des marchés nationaux de l'énergie, d'améliorer la participation des consommateurs, de renforcer l'efficacité énergétique<sup>8</sup>, de favoriser la décarbonisation du bouquet énergétique ainsi que de promouvoir la recherche et l'innovation dans le domaine de l'énergie.

L'UE est également à la pointe des efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre le réchauffement climatique. La Commission exposera la vision et les attentes de l'UE au cours de la période précédant la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra à Paris fin 2015, et commencera à présenter les propositions législatives destinées à mettre en œuvre le paquet «climat et énergie à l'horizon 2030».

Les efforts se poursuivront en vue d'améliorer le cadre réglementaire pour des services de transport interconnectés, sûrs et sécurisés, dans un contexte de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### **4. Un marché intérieur plus approfondi et plus équitable, doté d'une base industrielle renforcée**

Le marché unique est l'un des plus grands atouts de l'Europe – son potentiel doit être davantage exploité pour renforcer la compétitivité de l'Europe sur le marché mondial et créer des emplois. La Commission présentera une stratégie pour le marché intérieur exposant de nouvelles solutions pour tirer parti de ce potentiel.

Le marché intérieur est aussi à la base de la force industrielle et de la capacité de production de l'Europe, qu'il convient de développer davantage. Accroître les investissements dans les infrastructures ainsi que dans les PME et les entreprises à moyenne capitalisation, améliorer l'environnement réglementaire et aider les entreprises à innover, avec le soutien du programme Horizon 2020 par exemple, constitueront d'importants domaines de travail. Le secteur de l'aviation doit relever des défis de taille. La Commission examinera les moyens d'améliorer les conditions qui prévalent dans ce secteur en dynamisant la compétitivité de celui-ci.

La Commission tient à aider les États membres à réduire le niveau du chômage au moyen de réformes structurelles et d'un soutien à la création d'emplois et aux mesures d'employabilité. Elle détermine les moyens d'investir dans la connaissance et les compétences, en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables tels que les jeunes chômeurs et les chômeurs de longue durée. Il importera de favoriser la mobilité professionnelle, y compris entre les États membres, en particulier dans les domaines qui connaissent de manière

---

<sup>8</sup> La Commission a entamé la révision de la directive sur l'efficacité énergétique (2010/30/UE) et examinera s'il y a lieu d'adapter les modalités actuelles afin d'atteindre ses objectifs de façon moins interventionniste.

persistante une pénurie de main-d'œuvre ou une inadéquation des compétences, tout en soutenant les autorités nationales dans la lutte contre les demandes abusives ou frauduleuses.

La finalisation et la mise en œuvre de la profonde révision du cadre réglementaire applicable au secteur financier, entreprise en réaction à la crise financière, et notamment l'application des nouvelles règles en matière de surveillance et de résolution bancaires, reste l'un des principaux domaines de travail de la Commission. Ce cadre réglementaire sera encore renforcé par une proposition relative à la gestion de crises et à la résolution des défaillances des entités non bancaires d'importance systémique. La Commission entamera des travaux préparatoires afin de déterminer comment le marché unique des services financiers de détail pourrait bénéficier davantage aux consommateurs.

La Commission élaborera un plan d'action concernant la création d'une union des marchés de capitaux, en étudiant les possibilités de réduire la fragmentation des marchés financiers, de diversifier l'offre de financements pour l'ensemble de l'économie, d'améliorer l'accès des PME au financement et de renforcer les flux transfrontières de capitaux dans le marché unique afin que le capital soit utilisé de la manière la plus productive possible. À court terme, elle entend proposer un cadre pour la titrisation de qualité en Europe, améliorer les données de crédit normalisées sur les PME, examiner les moyens de développer dans l'ensemble de l'UE les régimes de placement privés qui ont fait leurs preuves et réviser la directive «prospectus» afin d'alléger la charge administrative pesant sur les PME.

## **5. Une Union économique et monétaire plus approfondie et plus équitable**

Il convient de renforcer davantage l'architecture de l'Union économique et monétaire afin que l'euro conserve la confiance des citoyens, continue à résister aux turbulences du marché et crée des conditions propices à des emplois durables et à la croissance. Après avoir révisé les règles de gouvernance économique et pris des mesures pour simplifier et rationaliser le processus du semestre européen, la Commission s'emploie à approfondir l'Union économique et monétaire ainsi qu'à élaborer des propositions concernant de nouvelles mesures en faveur d'une souveraineté commune en matière de gouvernance économique. Ces efforts s'accompagneront d'actions visant à redynamiser le dialogue social à tous les niveaux.

Tout en reconnaissant la compétence des États membres pour ce qui est de leurs systèmes fiscaux, la Commission redoublera d'efforts pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales et répondre au besoin d'équité et de transparence fiscale exprimé par la société. Sur la base des travaux de l'OCDE et du G20 concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, la Commission présentera un plan d'action comprenant des mesures à adopter au niveau de l'UE pour passer à un système selon lequel le pays où les bénéfices sont réalisés est également le pays d'imposition, y compris dans le domaine de l'économie numérique, ce qui nécessite un accord sur une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés. Dans ce contexte, la Commission présentera aussi très rapidement une proposition relative à l'échange automatique d'informations entre les autorités fiscales en matière de rulings fiscaux transfrontières. Elle travaillera en outre en étroite collaboration avec les autres institutions afin d'encourager l'adoption d'une taxe sur les transactions financières et de règles renforcées

pour lutter contre le blanchiment d'argent. Les travaux se poursuivent également dans le domaine de la TVA, notamment pour combler le manque à gagner en matière de recettes fiscales.

## **6. Un accord de libre-échange raisonnable et équilibré avec les États-Unis**

Le commerce contribue de manière importante à la création d'emplois et à la croissance. Parallèlement au partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) avec les États-Unis, la Commission participe activement à des négociations bilatérales, conjuguées à un engagement multilatéral fort à l'OMC. Elle a déjà pris des mesures pour renforcer la transparence dans les négociations sur le PTCI<sup>9</sup> et continue à œuvrer en faveur d'un accord raisonnable et équilibré, tout en préservant les normes européennes dans les domaines de la santé, des droits sociaux, de l'environnement et de la protection des données, ainsi que la diversité culturelle de l'Europe.

## **7. Un espace de justice et de droits fondamentaux basé sur la confiance mutuelle**

Les citoyens attendent de l'UE qu'elle garantisse la justice, la protection, l'équité et l'état de droit et qu'elle continue à agir avec fermeté dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. La Commission œuvrera en faveur de l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme en tenant compte des orientations qui seront fournies par la Cour. Elle continuera à améliorer la lutte contre la criminalité et le terrorisme transfrontières, à renforcer la coopération judiciaire dans l'intérêt des citoyens de l'ensemble de l'UE et à protéger le budget de l'UE contre la fraude, notamment en poursuivant ses efforts en vue de la création d'un Parquet européen indépendant.

La Commission européenne défend l'égalité des chances pour les personnes handicapées, respectant ainsi pleinement la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Il s'agit de permettre à ces dernières d'avoir accès à l'environnement physique, aux transports, aux systèmes et technologies de l'information et de la communication et à d'autres équipements et services.

La Commission est déterminée à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et à permettre à un plus grand nombre de femmes de participer au marché du travail. En ce qui concerne sa proposition concernant le congé de maternité, qui date de 2008, la Commission la retirera dans les six prochains mois s'il s'avère impossible de débloquer les négociations. Cela devrait permettre une nouvelle approche qui examinera la question dans un contexte plus large, à la lumière de la réalité des sociétés d'aujourd'hui, et qui prendra en considération les progrès accomplis dans ce domaine au niveau des États membres.

---

<sup>9</sup> C(2014) 9052.

La Commission présentera un programme européen en matière de sécurité destiné à lutter contre les menaces à la sécurité intérieure de l'UE telles que la criminalité transfrontière, la cybercriminalité, le terrorisme, les combattants étrangers et la radicalisation, afin d'aider l'UE à protéger ses citoyens tout en restant ouverte au monde.

## **8. Vers une nouvelle politique migratoire**

Pour faire face à la pression croissante exercée sur nos frontières extérieures, la Commission est en train d'élaborer un programme européen en matière de migration, qui a pour objet de concilier une approche plus équitable et responsable de la migration légale visant à faire de l'UE une destination attractive pour les talents et les compétences avec des mesures plus fermes contre l'immigration clandestine et les trafiquants et les contrebandiers. Pour améliorer la gestion de la migration, il convient de mieux accorder notre politique migratoire et notre politique extérieure, de favoriser une coopération interne et externe accrue, d'apporter une protection aux personnes qui en ont besoin, sur la base des principes de responsabilité et de solidarité, et de prévenir les événements tragiques qui se produisent régulièrement en Méditerranée.

## **9. Une Europe plus forte sur la scène internationale**

De récents événements, notamment l'actualité aux frontières orientales et méridionales de l'Union, ont porté les problèmes géopolitiques sur le devant de la scène. L'UE a besoin d'une politique étrangère commune efficace dotée de meilleurs mécanismes lui permettant d'anticiper les événements et de concevoir rapidement des réactions communes à des problèmes communs, ainsi que des actions communes visant à saisir les occasions qui se présentent, dont nous ne pouvons profiter pleinement que si nous unissons nos forces. L'Europe doit collaborer sur les questions de sécurité et de défense et développer ses partenariats stratégiques. L'utilisation cohérente et coordonnée de tous les instruments à disposition de l'Union, y compris de sa politique étrangère et de sécurité commune (PESC), ainsi que la projection extérieure systématique des politiques intérieures de l'UE sont indispensables pour faire progresser les objectifs fondamentaux de l'UE sur la scène mondiale.

Une des priorités de la Commission sera de promouvoir la stabilité aux frontières de l'Europe. Pour ce faire, il est essentiel d'aider les pays voisins de l'Union à mettre en œuvre des réformes démocratiques et économiques, à veiller au respect de l'état de droit, à renforcer la gouvernance économique et la compétitivité, à développer des capacités institutionnelles ainsi qu'une administration publique performante et à devenir plus prospères. La Commission réexaminera la politique européenne de voisinage et formulera des propositions pour l'avenir. Comme indiqué dans les orientations politiques, les négociations d'élargissement actuelles se poursuivront, et la perspective européenne devra notamment être préservée pour les Balkans occidentaux. Cependant, il n'y aura pas de nouvel élargissement dans les cinq prochaines années.

L'UE affiche un solide bilan en matière de coopération internationale ainsi que d'aide au développement et d'assistance dans de nombreuses parties du monde, grâce notamment à la promotion des droits de l'homme dans toutes ses actions extérieures, à la lutte contre les inégalités et à la défense de l'égalité entre hommes et femmes. Cependant, notre politique de développement doit également s'adapter en permanence à l'évolution des besoins de nos pays partenaires afin que nous puissions tenir au mieux nos engagements. En 2015, qui sera l'année européenne du développement, la Commission continuera d'œuvrer à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement post-2015 et lancera une réflexion sur ses futures relations avec les pays en développement (post-Cotonou). Nous contribuons également à la lutte contre le virus Ebola. Nous continuerons à optimiser les effets de notre aide humanitaire et à améliorer notre capacité à réagir aux crises.

## **10. Une Union du changement démocratique**

Les citoyens attendent de l'UE qu'elle améliore ses interventions, tant sur le fond que sur la forme. Nous aspirons à la plus grande ouverture possible en ce qui concerne le travail de la Commission et nous coopérerons avec les autres institutions afin de renforcer l'obligation de rendre compte et l'accessibilité des actions de l'UE. La Commission a adopté de nouvelles dispositions afin d'assurer une transparence pleine et entière en ce qui concerne les contacts entre les commissaires et certaines organisations ou personnes agissant en qualité d'indépendants<sup>10</sup>; elle présentera des propositions en vue d'un accord interinstitutionnel relatif à un registre de transparence obligatoire, en vertu duquel toutes les institutions européennes devront faire preuve de transparence en ce qui concerne les groupes ou les personnes qui influent sur le processus décisionnel.

Comme annoncé dans les orientations politiques, la Commission entend réviser le processus décisionnel pour l'autorisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) afin de répondre aux inquiétudes des citoyens et des États membres en ce qui concerne l'obligation juridique qui est faite actuellement à la Commission d'approuver l'autorisation des OGM même lorsqu'une majorité claire des États membres s'oppose à la proposition.

La Commission entend retoucher les instruments qui lui permettent d'améliorer la réglementation, en particulier ses évaluations, ses analyses d'impact et ses consultations publiques, et définir une nouvelle série d'actions dans le cadre de son programme pour une réglementation affûtée et performante. Toutes les institutions doivent s'efforcer de contribuer à l'amélioration de la réglementation si nous voulons que le processus législatif soit plus efficient au niveau de l'UE. C'est pourquoi la Commission présentera une proposition relative à un nouvel accord interinstitutionnel «Mieux légiférer». Pour réaliser nos priorités en matière d'emploi, de croissance et d'investissement et faire avancer les choses, il importe que les trois institutions améliorent leur collaboration. La Commission entame un dialogue avec le

---

<sup>10</sup> C(2014) 9051.

Parlement européen et le Conseil sur le renforcement de la programmation conjointe afin d'encourager l'appropriation commune des priorités et de faire avancer le programme de l'UE de la manière la plus efficace possible, tout en respectant le rôle et les prérogatives conférés par les traités à chaque institution.

\*\*\*

Après l'adoption du programme de travail pour 2015, la Commission souhaite travailler de concert avec le Parlement européen et le Conseil afin d'établir une liste de propositions prioritaires sur lesquelles les institutions s'engagent à progresser rapidement pour favoriser une adoption finale dans les meilleurs délais, notamment pour les propositions directement liées à la mise en œuvre de l'initiative dans le domaine des investissements. Ensemble, il est possible de faire en sorte que cette fois-ci, ce soit différent.